

trouve pas les accords entièrement mauvais ou absolument inutiles. Je crois qu'on peut en tirer quelque chose. J'avais pensé à conseiller au gouvernement du Dominion et à celui de la province de Québec d'établir un régime en commun de primes ou de paiement des frais de transport. Mais, bien que le Gouvernement ne croie pas mauvais en principe de spéculer sur le marché du blé, il serait répréhensible en principe d'accorder des primes à l'industrie forestière, non seulement à cause des lourdes sommes en jeu, mais parce qu'il n'y a pas plus de raison de favoriser de la sorte l'exploitation forestière plus qu'une autre industrie.

Les derniers prix que j'ai pu connaître la semaine dernière pour l'épinette de Miramichi, baie des Chaleurs, de Matane ou de Rimouski, était de \$12.25 les 1,000 pieds en notre argent.—Je ne parle actuellement que des bois tendres de l'est du Canada et aucunement des bois de la Colombie-Anglaise. Quiconque connaît le commerce du bois sait que pour obtenir environ un million de pieds de planche, forme sous laquelle nous expédions le bois en Angleterre, il faudrait couper presque 2,000,000 de pieds de billes. Le reste, soit l'autre million de pieds, comprendrait ce qu'on appelle les petits bouts et devrait se vendre à un prix sensiblement moindre. Ainsi, de \$12.25 à \$12.50 les 1,000 pieds de planche, le prix moyen à la scierie serait au-dessous du prix de revient. Je pourrais presque dire aussi que, même avec les salaires minimales de l'heure, ce serait au-dessous du coût de remplacement. Je sais de bonne source, c'est-à-dire que l'honorable député de la Beauce, qui n'est pas à son siège pour l'instant, me dit que, dans la baie des Chaleurs, il lui faut \$18 par 1,000 pieds pour se tirer d'affaire, tandis que d'autres prétendent que \$17 suffisent. Quoi qu'il en soit, la marge entre les prix de vente actuels, lesquels représentent une perte sèche, et la perspective d'un bénéfice s'établit entre quelque \$5 et \$6. Une prime de \$5 ou \$6 par 1,000 pieds excéderait les ressources du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial, ou des deux ensemble. On me répondra sans doute que pendant l'été des envois considérables de bois ont été expédiés de nos ports d'aval. Je crois que la maison Price a expédié de ces ports entre quelque 15 et 20,000,000 de pieds et la compagnie Fraser, entre quelque 8 et 10,000,000. Mais ces contrats ont été signés à un moment où la livre sterling valait environ \$4.30 et le prix offert aux exportateurs canadiens de bois était plus élevé que le cours actuel. Aujourd'hui que la livre ne vaut plus que \$3.71 à peu près, et que les prix sont bien diminués, la situation est telle que je dis.

[M. Power.]

Je vais faire une proposition; mais je veux qu'il soit bien entendu que je parle seulement en mon nom propre. Ceux que j'ai représentés à la conférence sont tout aussi épris de la saine monnaie que l'est le très honorable premier ministre; d'où mon souci de ne pas faire retomber sur eux ce que je pourrais avancer. Je signifie au très honorable représentant, et à nos amis d'en face, qu'en ce moment il n'existe qu'une issue possible pour le commerce du bois. Nous ne saurions attendre trois ans; car alors il n'y aura plus d'exploitants du bois: ils seront en faillite et les banquiers auront ce commerce. Nous ne pouvons écouler notre bois sur le marché de la Grande-Bretagne que si la livre est maintenue à peu près à la cote d'environ \$4.86. Je ne conçois nulle autre solution; et celle-là je la propose en toute sincérité. Sans doute est-elle contraire à la doctrine politique d'un grand nombre de gens dans ma province natale; mais j'ai la ferme conviction que nous ne pouvons trouver le salut que dans la méthode d'inflation qu'a inaugurée le ministère le mois dernier.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur le président, j'aurais bien tort décidément d'entamer la discussion sur ce qui aurait pu, ou n'aurait pas pu se faire. Le fait est que nous étudions présentement un traité entre le Royaume-Uni et nous-mêmes où il est question du bois. Tout en reconnaissant la concurrence sérieuse des pays nommés par l'honorable député, savoir la Suède, la Norvège et la Lettonie, je dois rappeler qu'avant l'inauguration d'une rivalité sans précédent de la part des Soviets, le Canada a toujours su faire face à la concurrence étrangère sur le marché de la Grande-Bretagne. Il est certain qu'une préférence de 10 p. 100 ne manquera pas d'encourager encore plus l'exportateur canadien de bois.

J'ajoute que je ne saurais accepter l'interprétation attribuée à l'article 21 par l'honorable député. Lorsque nous l'étudierons, le sens, j'en suis convaincu, se passera de tout commentaire; en temps et lieu je suis bien prêt à justifier ce texte. Mais je ne veux pas enfreindre le règlement du comité en discutant un article dont nous ne sommes pas présentement saisis.

M. NICHOLSON: Monsieur le président, je vais commenter brièvement certaines observations de l'honorable député de Québec-Sud (M. Power) et de l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill). Je dis d'abord à l'honorable représentant de Québec-Sud que je conviens de tout ce qu'il a dit touchant les membres du comité, lui-même